

# L'après-mine dans les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (départements 11 et 66)

La Rédaction<sup>1</sup>.

## Région Aquitaine

L'après-mine en Aquitaine concerne le lignite, le sel et diverses substances métalliques. Selon les données du site internet de la DRIRE, sur les 89 concessions répertoriées en Aquitaine, 38 sont renoncées ou annulées, et 21 sont valides et actives dont 16 d'hydrocarbures. Les hydrocarbures ne relèvent pas pour l'instant de l'après-mine, le sel, seulement partiellement.

Dans le domaine du sel, 5 concessions sont valides et exploitées respectivement par la CSMSE<sup>2</sup> (Saint-Pandelon, 40), la SCB<sup>3</sup> (Urcuit-Saint-Jouan, 64), la Cie Fermière de Salies-de-Béarn (Oraas et Salies-de-Béarn, 64) et la Sté Frager (Arribordes) ; 9 autres concessions CSMSE et 7 autres concessions SCB sont à divers stades d'avancement de l'arrêt des travaux. Il ne s'agit donc pas de concessions orphelines, les concessionnaires sont connus. Tout le sel est associé aux terrains triasiques : lambeaux dans les

Pyrénées-Atlantiques et diapirs dans les Landes. Quel que soit le type d'exploitation, les désordres éventuels rencontrés sont des effondrements de surface.

En matière de **lignite**, il s'agit essentiellement de concessions EDF. La plus grosse concession est celle d'Arjuzanx-Beylongue. L'exploitation a été arrêtée en 1992 et la concession renoncée en 2002. Les études d'après-mine se poursuivent sur les concessions d'Hostens (33), Laluque, Riom-des-Landes et Larquier (40), ainsi qu'à Veyrines (24). Toutes ces exploitations, sauf Veyrines, sont à ciel ouvert. La petite exploitation de Lasserre (24), conduite par M. du Pouget, est arrêtée depuis longtemps.

De nombreuses concessions d'**uranium** existe dans la région Aquitaine, renoncées ou pas. Les concessions COGEMA (AREVA NC) de Le Fieu et Landes de Trote (33) sont toujours valides.

Un exploitant indépendant, M. Beaumartin, a

1. Remerciements aux services des DRIRE Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour leur aide dans l'établissement de ce texte.

2. Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.

3. Salines Cerebos et de Bayonne.

exploité le fer à Burkéguy (64). L'exploitation est arrêtée depuis très longtemps.

Il n'y a pas de concessions dans le Lot-et-Garonne.

## Région Midi-Pyrénées

Les deux grands sujets de l'après-mine dans la région Midi-Pyrénées concernent le plomb-zinc et le charbon.

Le thème du **plomb-zinc** relève de la société Recylex (anciennement Metaleurop). Après l'achèvement de la mise en sécurité de Sentein (09), les travaux portent actuellement sur les secteurs de Pierrefitte, Estaing et Arrens (65) et ils comportent la fermeture des ouvertures minières (certaines gardant des ouvertures ménagées pour laisser passer les chiroptères et les choucas) et la destruction des bâtiments en ruine. Avant fermeture, des travaux d'archéologie minière ont été menés sous la direction de la DRAC.

En matière de **charbon**, les travaux sont terminés sur Carmaux et, à Decazeville, les derniers récolements vont se faire prochainement. Ces actions se situent dans la perspective de la dissolution des Charbonnages de France au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Sur le plan de l'après-mine, la phase 2008 correspond au lancement des Plans de protection contre les risques miniers (**PPRM**) avec pour objectif de limiter les urbanisations dans les anciens secteurs d'exploitation minière. Par ailleurs, les deux accidents mortels récents en France dans d'anciens travaux miniers vont conduire la DRIRE à engager résolument des actions de communication pour rappeler aux amateurs collectionneurs les dangers de ces anciennes exploitations, et éventuellement, à procéder à de nouvelles fermetures d'accès miniers souterrains.

En outre, l'inventaire des risques miniers conduit par GEODERIS devrait être disponible courant 2008 et conduire à élaborer un échéancier de travaux à réaliser pour remédier à ces risques.

## Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales (Languedoc-Roussillon)

La phase actuelle dans ces départements est d'abord celle de l'achèvement de la mise en sécurité des concessions orphelines dans lesquels l'État se substitue à un ancien exploitant inconnu, et des arrêt de travaux pour les concessions dont les exploitants sont connus (Recylex ex. Metaleurop par exemple).

Dans l'Aude, 4 concessions orphelines sont à sécuriser ou à finir de sécuriser : La Caunette (Fe et Pb-Ag), La

Ferronnière (Fe), Fourques - De la Bouchette des Clausels (Fe), Serremijeane et Las Coupes (Fe). La concession de Malabau (As, Au, Ag et connexes) est maintenant sécurisée ; il reste à en annuler le titre. On notera que La Caunette fait l'objet d'un suivi des eaux issues de la mine. Dans les Pyrénées-Orientales, il reste à sécuriser la concession de La Pinouse et Sarrat Magre (Fe).

Dans ce panorama, il ne faut pas oublier les sites miniers pollués, en particulier par des résidus de traitement et qui doivent faire l'objet de contrôles et de mises en sécurité. En dehors du très gros sujet Salsigne (déjà présenté dans *"Géologues"* n°154, septembre 2006), une petite dizaine de sites sont à prendre en compte.

L'autre grand chantier pour l'avenir, en démarrage actuellement, est celui des Plans de prévention des risques miniers (**PPRM**) conformément au décret 2000-547 du 1<sup>er</sup> juin 2000 qui précise leurs modalités d'établissement. Dans ce cadre, la répartition des tâches prévoit l'établissement de cartes d'aléas par GEODERIS (structure mandatée par la DRIRE), puis la détermination des risques (croisement aléas - enjeux) par les Directions départementales de l'Équipement (DDE) afin de définir notamment les conditions de construction, d'occupation et d'utilisation des sols ainsi que les mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou à l'exploitation des biens existants.

Étant donné le nombre de titres miniers susceptibles d'être concernés (environ 400 pour le seul Languedoc-Roussillon), une caractérisation des sites est nécessaire afin d'aboutir à un choix de priorités. Cette opération, dénommée aujourd'hui « Scanning » et qui deviendra IRM (Inventaire des risques miniers) est en cours pour ce qui concerne les risques géotechniques. En Languedoc-Roussillon, la priorité est actuellement donnée aux anciennes exploitations de lignite du Minervois (exploitations peu profondes par chambres et piliers). Une pré-étude est également en cours par la DRIRE sur le secteur de Vernet-Sahore (Fe) dans les Pyrénées-Orientales.